A/RES/75/252



Distr. générale 8 janvier 2021

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

# Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 31 décembre 2020

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/75/682, par. 63)]

## 75/252. Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, ses résolutions 55/231 du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 58/269 et 58/270 du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004 et ses résolutions 60/283 du 7 juillet 2006, 61/263 du 4 avril 2007, 62/236 du 22 décembre 2007, 63/262 du 24 décembre 2008, 64/243 du 24 décembre 2009, 65/259 du 24 décembre 2010, 66/246 du 24 décembre 2011, 68/246 du 27 décembre 2013, 70/247 du 23 décembre 2015, 71/272 A du 23 décembre 2016, 72/261 et 72/266 A du 24 décembre 2017, 72/266 B du 5 juillet 2018, 73/281 du 22 décembre 2018 et 74/262 et 74/263 du 27 décembre 2019,

Réaffirmant également, pour ce qui est de l'examen du projet de budgetprogramme, les mandats respectifs du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

Réaffirmant qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Sachant que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

Sachant également, tout en gardant à l'esprit la situation particulière de certains États Membres, que le versement tardif des contributions statutaires a eu de graves incidences sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et entraîné des problèmes de trésorerie qui ont entravé l'exécution des mandats,





Ayant examiné le projet de budget-programme pour 2021<sup>1</sup>, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour 2021<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

- 1. Réaffirme que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées ;
  - 2. Réaffirme l'article 153 de son règlement intérieur ;
- 3. Réaffirme également le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>4</sup>;
- 4. Réaffirme en outre les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211 ;
- 5. Réaffirme le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>5</sup>;
  - 6. Réaffirme également sa résolution 75/243 du 31 décembre 2020 ;
- 7. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
- 8. Accueille avec satisfaction l'augmentation de la productivité globale des services de traduction dans tous les centres de conférence, souligne que ces gains de productivité rendus possibles au fil des ans par les nouvelles méthodes de travail et les nouvelles technologies justifient la révision des normes de production notionnelles qu'elle avait approuvées à l'ère préinformatique et décide de porter à 5,8 pages par jour la norme de production des services de traduction;
- 9. Note avec une vive préoccupation que les mesures exceptionnelles prises pour faire face à la crise de liquidités ont entraîné d'importantes disparités dans les effectifs des services linguistiques du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat, rappelle sa résolution 73/346 du 16 septembre 2019, dans laquelle elle a souligné que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies était d'une importance primordiale, et prie le Secrétaire général de prendre rapidement toutes dispositions nécessaires pour réduire ces disparités et garantir le traitement égal et adéquat des six langues officielles dans ce contexte, notamment en dérogeant s'il y a lieu aux mesures susmentionnées;
- 10. Rappelle le paragraphe XI.6 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de donner au chapitre 33 du budget-programme, à titre indicatif et pour information uniquement, des estimations concernant les grands projets de construction ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A/75/6 (Avant-propos et introduction), chapitres 1 à 36, chapitres 1 à 3 des recettes et rectificatifs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A/75/87.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément nº 7 et rectificatif (A/75/7 et A/75/7/Corr.1).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> ST/SGB/2018/3.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

- 11. Souligne qu'il importe d'aligner les investissements dans l'informatique et les communications sur l'idée que le Secrétaire général se fait d'une Organisation des Nations Unies numérique et de répondre au besoin d'assurer la continuité des opérations durant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et prie le Secrétaire général de donner des informations récapitulatives concernant les dépenses dans ce domaine ;
  - 12. Prend note des paragraphes 30 et 31 du rapport du Comité consultatif ;
- 13. Souligne que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire ;
- 14. Souligne également que les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain projet de budget-programme des incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, de l'utilisation de ressources extrabudgétaires ;
- 15. Garde à l'esprit les règles régissant la durée et la prolongation des indemnités de fonctions et le fait que ces indemnités doivent être accordées uniquement dans des cas exceptionnels, et prie le Secrétaire général de se conformer à ces règles et de passer en revue les postes qui sont vacants ou donnent lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget;
- 16. Note que les réformes structurelles devraient contribuer à accroître l'efficience et l'efficacité de l'exécution des programmes et activités prescrits sans nuire à leur mise en œuvre intégrale et prie le Secrétaire général de donner des résultats et des exemples en la matière dans son prochain projet de budget ;
- 17. Engage instamment tous les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies;
- 18. *Encourage* le Secrétaire général à n'épargner aucun effort pour faciliter le paiement par les États Membres de leurs contributions ;
- 19. Exprime la nécessité de recevoir des informations détaillées et récapitulatives sur la gestion de la situation de trésorerie et prie le Secrétaire général de l'informer périodiquement de l'incidence que cette situation a sur l'exécution des mandats de l'Organisation et le fonctionnement de ses services et le prie également de communiquer des données sur les dépenses mensuelles par chapitre ;
- 20. Rappelle le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de rendre compte, dans le prochain rapport sur l'exécution du budget, des conséquences de la COVID-19 pour le budget-programme pour 2020 et 2021, en exposant en détail les écarts budgétaires enregistrés et le réaménagement des modalités de travail, et de tenir compte des enseignements à tirer pour les méthodes de travail du Secrétariat, sans préjudice des travaux des organes intergouvernementaux, dans le projet de budget-programme pour 2022 ;
- 21. Souligne l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;
- 22. Réaffirme qu'aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires établies ;

21-00065

- 23. Réaffirme également que les États Membres doivent être pleinement associés à l'établissement des budgets, dès les premières étapes et tout au long du processus;
- 24. Souligne qu'il importe de disposer d'informations détaillées sur l'exécution du budget pour bien gérer le budget-programme et prie le Secrétaire général de lier clairement les ressources inscrites au budget à des résultats concrets ;
- 25. Prie le Secrétaire général de continuer à renforcer la procédure de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle de l'exécution et l'établissement de rapports ;
- 26. Prend note du paragraphe 34 du rapport du Comité consultatif, note avec préoccupation que le taux de vacance par catégorie de personnel appliqué uniformément pour tous les chapitres du budget est excessif et peut avoir une incidence sur l'exécution des mandats et prie le Secrétaire général de ramener le taux de vacance effectif au taux de vacance approuvé avant d'appliquer un seul et même taux à tous les chapitres ;
- 27. Souligne que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens ;
- 28. *Prie* le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression;
- 29. Décide qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2021, un taux de vacance de 9,1 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 7,4 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux ;
- 30. Décide également que le tableau d'effectifs de 2021 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;
- 31. Décide de réduire de 2,8 millions de dollars des États-Unis les ressources affectées aux experts ;
- 32. Décide également de réduire de 2,6 millions de dollars les ressources affectées aux consultants ;
- 33. Décide en outre de réduire de 5,3 millions de dollars les ressources affectées aux voyages du personnel ;
- 34. *Décide* de réduire de 350 000 dollars les ressources affectées aux frais de représentation ;
- 35. Décide également de réduire de 600 000 dollars les ressources affectées aux fournitures et accessoires ;
- 36. Décide en outre de réduire de 2,5 millions de dollars les ressources affectées au mobilier et matériel ;
- 37. Décide de réduire de 1 million de dollars les ressources affectées aux heures supplémentaires et au sursalaire de nuit ;
- 38. Décide également de réduire de 250 000 dollars les ressources affectées aux accords de licence et aux logiciels ;
- 39. Décide en outre de réduire de 1,6 million de dollars les ressources affectées aux frais généraux de fonctionnement ;

40. Décide de réduire de 300 000 dollars les ressources affectées à la formation ;

#### Titre I

### Politiques, direction et coordination d'ensemble

## Chapitre premier

## Politiques, direction et coordination d'ensemble

- 41. Prend note des paragraphes I.10 et I.18 du rapport du Comité consultatif, et décide de maintenir le poste de chef du Bureau de médiation (D-1) jusqu'à ce que l'actuel titulaire prenne sa retraite ;
- 42. Rappelle les paragraphes I.27, I.31, I.39, I.43 et I.47 du rapport du Comité consultatif, rappelle également sa résolution 72/279 du 31 mai 2018, prie de nouveau le Secrétaire général de faire rapport chaque année au Conseil économique et social, lors du débat que celui-ci consacre aux activités opérationnelles de développement, sur la mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents, notamment sur son financement, afin qu'il en soit rendu compte aux États Membres, et prie de nouveau également le Secrétaire général de lui soumettre pour examen, avant la fin de sa soixante-quinzième session, une étude assortie de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment sur ses modalités de financement;

## Chapitre 2

## Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

43. Décide de créer deux postes d'interprète chinois (P-3);

### Titre II

### Affaires politiques

## Chapitre 4

### Désarmement

44. Décide de supprimer le poste d'assistant de secrétariat [agent des services généraux (Autres classes)], qui est vacant depuis plus de deux ans ;

### Chapitre 5

### Opérations de maintien de la paix

- 45. Considère que dans l'exercice de leur mandat les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, sous-régional, régional et international, selon le cas ;
- 46. Souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions et prie le Secrétaire général de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies;

21-00065 5/8

### Titre III

### Justice internationale et droit international

## Chapitre 8

### Affaires juridiques

- 47. *Décide* de ne pas approuver la création d'un emploi de juriste de classe P-3 [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar;
  - 48. Prend note du paragraphe III.54 du rapport du Comité consultatif ;
- 49. Décide d'inscrire un montant de 17 millions de dollars, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2021 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

#### Titre IV

## Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 10

## Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

50. Décide de créer un poste P-4 et un poste P-3 au titre du sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral);

### Chapitre 11

## Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

51. Rappelle que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation des Nations Unies et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent;

## Chapitre 15

### Établissements humains

52. Décide de créer deux postes de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) à Nairobi ;

### Titre VI

## Droits humains et affaires humanitaires

### Chapitre 24

## **Droits humains**

- 53. Décide d'approuver la création d'un emploi de spécialiste des droits humains de classe P-3 [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)];
- 54. Prie le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat d'examiner et d'évaluer l'activité, la performance et les résultats de l'appui fourni par le personnel au système des organes conventionnels du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin de garantir l'efficacité de ce système, et le prie également de lui rendre compte de cette question dans son prochain rapport sur le budget;

### **Titre VIII**

## Services communs d'appui

## Chapitre 29C

### Bureau de l'informatique et des communications

- 55. *Prend note* du paragraphe VIII.57 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas supprimer le poste P-5 ;
  - 56. Décide de supprimer le poste P-3, vacant de longue date ;

#### Titre XI

## Dépenses d'équipement

### Chapitre 33

## Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

57. Décide de réduire de 1 474 400 dollars les ressources destinées aux projets de transformation et d'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien ;

### Titre XII

Sûreté et sécurité

### Chapitre 34

## Sûreté et sécurité

58. *Prend note* du paragraphe XII.11 du rapport du Comité consultatif et décide de créer les postes de chef de la Section de la sécurité physique (P-5) et de spécialiste de la conformité, de l'évaluation et du suivi (P-3).

48<sup>e</sup> séance plénière (reprise) 31 décembre 2020

## Annexe

### Tableau d'effectifs de 2021

Catégorie	Nombre de postes
Chapitres des dépenses	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire générale	1
Secrétaires généraux adjoints	36
Sous-Secrétaires généraux	33
D-2	115
D-1	298
P-5	904
P-4	1 537
P-3	1 451
P-2/1	524
Total partiel	4 899

21-00065 7/8

Catégorie	Nombre de postes
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1 <sup>re</sup> classe	270
Autres classes	2 288
Total partiel	2 558
Autres catégories de personnel	
Agents des services de sécurité	307
Agents locaux	1 906
Agents du Service mobile	107
Administrateurs recrutés sur le plan national	87
Agents des corps de métier	95
Total partiel	2 502
Total (chapitres des dépenses)	9 959
Chapitre 3 des recettes	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
P-5	2
P-4	4
P-3	4
P-2/1	3
Total partiel	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1 <sup>re</sup> classe	7
Autres classes	43
Total partiel	50
Autres catégories de personnel	
Agents des services de sécurité	2
Total partiel	2
Total (chapitre 3 des recettes)	65
Total	10 024